

FS-SSCT* du Haut-Rhin

31 mai 2024

* *Formation Spécialisée-Santé Sécurité et Conditions de Travail*



Présent.es : IA DASEN, Secrétaire Générale, IEN en charge du premier degré, IEN Guebwiller, conseillère de prévention

Organisations syndicales : FSU (SNUIPP, SNES, SNEP), SGEN CFDT, UNSA

- - -

Déclaration liminaire de la FSU (*Cf annexe page 4*)

Réponse apportée par l'IA-DASEN au sujet des temps partiels : ce sujet sera abordé en CAPD. Chaque situation est étudiée au cas par cas.

→ *Si votre demande de TP a été refusée, contactez la FSU (SNUIPP SNES SNEP).*

Approbation du PV du 4 décembre 2023

Fiches SST

Discussion au sujet des fiches déposées sur le RSST.

La FSU pose la problématique des FRIP (fiche de recueil d'information préoccupante) : comment accompagner et protéger un.e enseignant.e amené.e à rédiger une FRIP ?

L'IA-DASEN répond que cette question est prise en charge par l'administration : travail avec la conseillère technique départementale, développement du travail ASE/DSDEN, mise à jour des protocoles d'alerte et de prise en charge des situations, partenariat avec la CEA.

Les services d'Aide Sociale à l'Enfance couvrent les deux départements alsaciens. Cela peut faciliter la communication des dossiers en cas de déménagement d'une famille concernée par une FRIP.

Si un.e enseignant.e exprime des inquiétudes vis à vis de la réaction de la famille, il.elle peut être accompagné.e par l'EMS. La présence de l'IEN peut également être sollicitée. L'IA-DASEN précise que, dans certains cas, la famille n'a pas à être informée de la FRIP.

Dans le cadre de l'article 40 du code de procédure pénale, le DASEN peut lui-même faire une FRIP.

- ⇒ *Si vous êtes confrontés à une situation de ce type, vous pouvez contacter la FSU (SNUIPP SNES SNEP).*
- ⇒ *Si vous souhaitez obtenir des informations suite à une fiche déposée au RSST, contactez la FSU.*
- ⇒ *Pour toute demande individuelle concernant le registre santé sécurité au travail (RSST), contactez la FSU.*

Point d'étape sur la mise en oeuvre des préconisations émises "Enquête suite au décès d'un enseignant du premier degré par suicide reconnu imputable au service"

Un groupe de travail doit être mis en place afin de simplifier les préconisations de la FS-SSCT et de les rendre opérationnelles.

Concernant le sujet des élèves à besoins particuliers (un des sujets mis en lumière dans le cadre de l'enquête), un travail conséquent a déjà eu lieu et se poursuit.

Retour expérimentation groupe Balint Guebwiller

L'IEP de Guebwiller présente le dispositif Balint. Cette année, sept enseignant.es y participent.

Il s'agit d'un lieu de parole permettant un retour sur la pratique. Supervisé par deux professionnels dont un psychanalyste, il permet d'aborder les difficultés du métier en-dehors de tout regard hiérarchique et de rompre l'isolement.

Un groupe d'analyse de pratique sera prochainement mis en place dans le cadre du dispositif *Ambition Mulhouse*.

Accompagnement des personnels suite à la réforme "Choc de savoirs"

L'IA-DASEN présente les modalités d'accompagnement des personnels d'encadrement pour la mise en place du choc des savoirs (publication d'un vademecum, 2 demi-journées banalisées).

Il "se réjouit" du travail à mener et précise que les DASEN ne s'attendent pas à ce que tout soit bien en place dès la rentrée de septembre...

La FSU dénonce le conflit de valeur que cela va poser et les problèmes liés aux emplois du temps (usage des infrastructures sportives à agencer avec les cours de français et maths, par exemple).

L'IA-DASEN ne mesure pas l'inquiétude que la mise en place de cette réforme peut créer chez les personnels. Elle dénonce le *taylorisme* appliqué à l'éducation nationale avec la mise en place de progressions standardisées et l'archaïsme des projets de programmes.

Présentation des préconisations suite aux visites des écoles de Thann et Victor Hugo (Mulhouse)

- ⇒ *Si vous êtes concernés par ce point, vous pouvez contacter la FSU (SNUIPP) pour plus d'informations.*

La FSU a alerté le DASEN sur l'ambiance et les conditions de travail dans 3 lycées et un collège du département.

Avis émis et votés à l'unanimité par les membres de la FS-SSCT 68

Avis N°1 : Les services sociaux des élèves connaissent une augmentation de la charge de travail en raison de l'augmentation du nombre de signalements. Cette augmentation nécessite de repenser l'organisation du travail : La FS-SSCT demande quelles sont les solutions mises en œuvre par l'employeur pour garantir la santé et la sécurité au travail des agents de ces services l'an prochain.

Avis n°2 : L'instauration du stage d'observation de deux semaines en 2nde GT pour l'ensemble des élèves génère une hausse de la charge de travail de l'ensemble des personnels des EPLE : professeurs principaux, secrétariat, vie scolaire, direction. Lorsqu'un travail supplémentaire est demandé aux équipes, il conviendrait de compenser par l'allègement d'une autre charge pour ne pas mettre en péril la santé des personnels.

Avis n°3 : Mise en œuvre du dispositif « identifier, cibler, intervenir »

Les modalités retenues pour l'accompagnement des enseignants en classes dédoublées en éducation prioritaire les exposent à des risques psycho-sociaux. Sur le terrain, des équipes fortement investies œuvrant auprès d'un public en grande difficulté ont vu leurs compétences remises en cause de façon trop brutale. Les modalités d'accompagnement trop injonctives démotivent les équipes. La FS-SSCT demande au directeur académique de mettre en œuvre des modalités de travail plus collaboratives et constructives avec les équipes.

Avis n°4 : Les directrices et les directeurs ont reçu des consignes des directeurs référents concernant la tenue des kermesses de fin d'année. Pour la prévention des risques psycho-sociaux, un positionnement institutionnel est indispensable.

→ *Suite au dépôt de cet avis, l'IA-DASEN précise que les kermesses ne sont pas interdites. Une circulaire sera envoyée dans les écoles pour rappeler les règles de sécurité.*

Tout avis approuvé par les membres de la FS-SSCT doit recevoir une réponse de l'IA-DASEN dans un délai de deux mois (décret 2020-1427). Les avis approuvés et les réponses apportées sont communiqués à tous les personnels.

DECLARATION LIMINAIRE DE LA FSU

M. le président de la FS-SSCT du Haut-Rhin,
Mmes et MM. les membres de la FS-SSCT du Haut-Rhin,

Nous vous remercions pour l'envoi du procès verbal quelques jours avant la tenue de cette instance. En effet, malgré le délai de plus de cinq mois entre l'instance et l'envoi du PV, nous avons pu prendre ces quelques jours pour en faire la relecture et proposer des amendements.

La FS-SSCT réunie ce jour va traiter notamment des fiches inscrites au RSST. Depuis le 4 décembre 2023, 200 fiches ont été enregistrées. Sans surprise, nombre d'entre elles font état d'une situation de classe dégradée relatant les faits d'un ou plusieurs élèves à comportement perturbateur et la souffrance d'un enseignant ou d'une enseignante empêchée de bien faire son travail. Jusqu'où ira-t-on ? Jusqu'où la profession tiendra-t-elle ? Les sonnettes d'alarme sont tirées de part et d'autre.

En réponse à cette souffrance, le ministère de l'Education nationale propose de mettre en place le *choc des savoirs*, autre sujet à l'ordre du jour.

Enième changement de programmes, cadrage plus serré de la pédagogie de l'enseignant, avancée au rythme des évaluations standardisées, mise en place de groupes de niveaux à moyens constants, alignement des emplois du temps,... Autant de mesures qui seront à l'origine de conflits de valeur, de restriction de l'autonomie, de perturbation du fonctionnement des établissements du second degré.

Les enseignants et enseignantes seront mis face à des risques psycho-sociaux qui ne contribueront à rendre leur métier plus attractif.

Pour gérer vie personnelle, complexité et charge de travail ou pour prendre du recul, ou parce que la fin de carrière est difficile à vivre, certains enseignants et enseignantes demandent à exercer à temps partiel. Pourtant, cette année encore, de nombreux temps partiels sur autorisation ont été refusés. Lorsqu'ils ont été acceptés, les quotités ont été systématiquement revues à la baisse. La FSU dénonce cela et demande que l'octroi de temps partiels soit accordé car ce n'est pas aux personnels de pallier le manque d'attractivité lié aux mauvaises conditions de travail et de salaire.

Exigences de travail, exigences émotionnelles, manque d'autonomie, rapports interpersonnels tendus, manque de reconnaissance, droits bafoués, conflits de valeur et insécurité économique, tous les ingrédients sont réunis pour faire des enseignants des professionnels en souffrance.

A la FSU, nous militons pour que notre employeur déploie des moyens pour prévenir les risques professionnels comme cela est inscrit, entre autres, dans le code du travail, les décrets de 1982 et de 2020, ou encore dans la circulaire DUERP de 2010.

Le recensement des dangers et l'évaluation des risques doivent être faits, un plan de prévention doit être rédigé. A ce sujet, notons que le plan de prévention départemental 2023 n'a jamais été finalisé et que l'élaboration du plan 2024 n'a pas encore débuté. Nous vous demandons donc, Monsieur le Directeur académique, qu'un groupe de travail se réunisse rapidement pour l'élaboration du plan 2024.



ENGAGÉ-ES POUR
DE MEILLEURES
CONDITIONS DE TRAVAIL